

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de MARCHES

DOSSIER : N° DP 026 173 24 00021

Déposé le : 13/08/2024

Dépôt affiché le : 14/08/2024

Complété le : 07/09/2024

Demandeur : Monsieur BLANCHARD Gilles

Références cadastrales : 26173 ZH 122

Sis à : 192 TRAVERSE DES FENILS à MARCHES
(26300)

ARRÊTÉ 2024-034
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de MARCHES

Le Maire de la Commune de MARCHES

VU la déclaration préalable présentée le 13/08/2024 par Monsieur BLANCHARD Gilles demeurant 192 TRAVERSE DES FENILS 26300 MARCHES ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abri de voiture
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le PLU approuvé le 28/01/2013 et modifié le 28/10/2019 et le 18/06/2020 ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'un abri de voiture sur un terrain situé en zone agricole du PLU ;

Considérant que l'abri présente une forme de parallélogramme de 5,30 m par 6,60 m ;

Considérant que son emprise au sol (projection verticale de la construction) dépasse les 20 m² ;

Considérant dès lors qu'il doit faire l'objet d'un permis de construire et non d'une déclaration préalable (emprise au sol maximale de 20 m² pour le dépôt d'une déclaration préalable- articles R.421-1 et R.421-9 du code de l'urbanisme) ;

ARRÊTE

Il est fait opposition à la déclaration préalable.

A MARCHES, le 26/09/2024

Le Maire, Philippe HOURDOU



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux (2) mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le Tribunal administratif de GRENOBLE, territorialement compétent d'un recours contentieux (2 place de Verdun, BP1135, 38 022 GRENOBLE Cedex - Tel.: 04 76 82 90 00- Fax: 04 76 42 22 69 ou 04 76 51 89 44 - greffe.ta-grenoble@juradm.fr et <https://www.telerecours.fr/>).